



MINESEC – OBC
Durée : 3h
Coefficient : 2

BACCALAURÉAT C – D – E – TI
Session :

ÉPREUVE DE LITTÉRATURE OU DE CULTURE GÉNÉRALE

Le candidat traitera l'un des deux sujets au choix.

Sujet de type 1 : Contraction de texte et discussion

Texte : **La corruption dans les services publics**

Ces phénomènes, bien que toujours combattus ne faiblissent pas. Bien au contraire, l'arnaque et le rançonnement des usagers au sein de l'administration publique, dans leur versant monnayage des services, se montrent bien résilients ; et les acteurs de ces déviances redoublent d'ingéniosité pour affiner davantage et muter sans cesse leur modus operandi. Plusieurs noms de codes sont attribués à ces pratiques qui sont aussi vieilles que le monde : « gombo », « tchoko », « réseau », « geste », « blé », « enveloppe », « whisky ». Aucun service n'est épargné. Des individus se recrutent aussi bien dans l'administration qu'en dehors, promettent, contre des espèces sonnantes et trébuchantes, l'accès dans les grandes écoles ou dans la fonction publique aux jeunes Camerounais en quête d'emploi. Leurs victimes se comptent par milliers. Ces pratiques sont devenues tellement addictives que ni leurs acteurs, ni leurs victimes ne cèdent au découragement. Il y a quelques semaines, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative a fait une sortie pour dénoncer l'arnaque qui se tissait autour de l'opération spéciale de contractualisation décidée par le président de la République en 2019.

Selon des informations dignes de foi, plusieurs familles font les frais de ces malfaiteurs qui continuent malheureusement leur ignoble besogne, au mépris des règles d'éthique et de déontologie administrative et s'exposent ainsi aux poursuites pénales pour corruption, escroquerie et abus de confiance. Le membre du gouvernement invite les populations à dénoncer les auteurs et complices de ces agissements auprès de la cellule de lutte contre la corruption de son département ministériel. Cette mise en garde du patron de la Fonction publique ne semble guère freiner l'ardeur des arnaqueurs qui ont développé une ribambelle de stratégies pour appâter et spolier leurs victimes. Des communiqués et alertes similaires sont régulièrement publiés par d'autres membres du gouvernement et autres directeurs généraux d'établissements et entreprises publics pour les mêmes raisons. Même la sanction la plus extrême, la révocation, ne semble pas dissuader les arnaqueurs. Dans l'édition spéciale du « Temps des Opportunités » du mois d'août 2022, le président de la République a, à travers deux arrêtés, révoqué un gardien de la paix principal et infligé un abaissement de grade à un inspecteur de police de deuxième grade pour, respectivement, « extorsion de fonds à un tiers en vue de faciliter l'admission de son cousin au concours de la police et extorsion de fonds à un usager en vue de faciliter son admission au concours de l'ENAM ».

Les arnaqueurs ont investi toute la chaîne administrative partant de l'accès aux grandes écoles en passant par les concours administratifs jusqu'au circuit des affectations en passant par les prises en solde des nouveaux agents publics, les avancements et les nominations. L'arnaque et le monnayage des services sont devenus tellement banals aujourd'hui que « la mercuriale » pour l'accès dans certaines grandes écoles ou dans un établissement d'enseignement secondaire est connue dans certains milieux. Il en est de même pour les sommes qui sont exigées à certains usagers pour le paiement de leurs rappels ou de leurs factures. L'avènement de la téléphonie mobile est venu faciliter la tâche à certains « racketeurs » impliqués dans la chaîne de traitement des dossiers. Ainsi, l'usager dont la demande de mutation, ou le dossier d'avancement ou encore de rappel en mémoire se trouve dans le circuit administratif, reçoit un coup de fil lui demandant de « motiver » ou de « mouiller la barbe » pour faire avancer son dossier.

Grégoire Djarmaila, « Services publics : la maladie du monnayage
in *Cameroon tribune* n°12686/ 8885 du 19 septembre 2022.

1. Analyse / 9 pts.

Ce texte comporte 580 mots. Vous l'analyserez en 193 mots. Une marge de 19 mots en plus ou en moins sera tolérée. Vous indiquerez le nombre de mots à la fin de votre analyse.

2. Discussion / 9 pts.

L'auteur de ce texte déclare : « *Le membre du gouvernement [le ministre de la fonction publique] invite les populations à dénoncer les auteurs et complices de ces agissements auprès de la cellule de lutte contre la corruption* »

Pensez-vous que la seule dénonciation puisse suffire pour endiguer les actes de corruption dans notre administration ? Vous répondrez à cette question dans une argumentation bien structurée et illustrée d'exemples tirés de votre observation de la vie quotidienne.

3. Présentation / 2 pts.

Sujet de type 2 : Dissertation littéraire

Au sujet du rôle social de l'écrivain, Mathieu François Minyono Nkodo déclare : « *Une œuvre littéraire démasque les abus sociaux et présage un changement de l'ordre social imparfait* ».

Pensez-vous que la production d'une œuvre littéraire est toujours motivée par la dénonciation des dysfonctionnements de la société ?

